"SE DIRE" POUR NEGOCIER UN STAGE

**Niveau et spécialité : Baccalauréat professionnel, Métiers de la sécurité**



# Compétences

☐ Identifier le besoin de l’interlocuteur

☐ Collecter des informations

☐ Transmettre des informations

☐ Rédiger des messages courants

# Compétences numériques du CRCN

☐ 2.2. Partager et publier

☐ 3.1 Développer des documents à contenu majoritairement textuel

☐ 3.3 Adapter les documents à leurs finalités

# Contexte

Les "stages" dans les organisations (entreprises, services publics, associations) font pleinement partie de vos apprentissages.

C'est pourquoi ils sont officiellement nommés :

Périodes de formation en milieu professionnel (Acronyme : PFMP).

"Décrocher" un stage demande :

- d'avoir une vision non déformée des attendus des métiers, particulièrement de plus en plus les attendus comportementaux

- de disposer d'un support personnel qui vous permet de "vous dire" : exposer qui vous êtes, ce que vous êtes, ce que vous recherchez.

Ce présent scénario constitue un guide pour atteindre ces 2 objectifs par l'identification :

- des lieux potentiels d'accueil selon leur nature,

- de vos qualités et des pratiques comportementales relevant du cadre des activités des métiers de la sécurité,

- des prérequis communs que vous validerez au lycée en amont de vos périodes,

- des pratiques facilitatrices que le lycée met en place pour vous accompagner,

- et par la constitution d'un support unique et sous forme numérique qui sera le "fer de lance" de la réussite de votre négociation de stage auprès des décideurs que vous solliciterez.

Ce scénario est aussi un outil méthodologique d'appui à la structure de votre pensée indispensable à la réussite des épreuves de votre examen basées exclusivement sur les qualités orales. Ces dernières ne s'improvisent pas. Elles reposent toujours sur la mise en œuvre en amont d'un support : La carte mentale ou schéma heuristique peut-être cet outil. Il est reconnu facilitateur des apprentissages et permet de s'affranchir des difficultés rédactionnelles. Vous vous concentrerez sur la force des mots.

Les professeurs sont conscients de l'engagement que la recherche demande mais ce temps d'investissement, les difficultés rencontrées constitueront une force et une valeur ajoutée de votre formation.

Détermination à vous !

# Ressources

☐ Document 1 : Extrait Pronote Lycée Ampère Vendôme – Sessions de stage

☐ Document 2 : Annexe financière modalités de remboursement des frais de déplacement des élèves en PFMP (document interne Lycée Ampère Vendôme)

☐ Document 3 : Fiche technique « Les métiers de la sécurité et la déontologie »

☐ Document 4 : Des agents chargés d’une mission de sécurité « disent » leur métier

☐ Document 5 : Exemple de support unique numérique de négociation de stage

☐ Document 6 : Fiche méthode « Je dis qui et ce que je suis »

# Activité 1

Avec l’appui de votre professeur :

1. Classer des organisations susceptibles de vous accepter pour un stage.

(Document 1)

1. Repérer les pratiques facilitatrices que le lycée met à votre disposition pour vous accompagner. (Document 2)

Production personnelle :

* Lister des liens (familiaux, amicaux, de voisinage) qui pourraient constituer un appui à la négociation d’une PFMP et votre mobilité.
* Lister, après échange avec ces liens et validation par vos responsables légaux, des organisations dans lesquelles vous pourriez vous projeter (préciser la commune).
* Les ajouter sur la carte mentale de classement des organisations. Apporter d'éventuels éléments de renseignements facilitateurs de la compréhension du contexte et de prise de contact (ex : activité, adresse, contacts, téléphone, courriel) issus de vos sollicitations ou recherches.

# Activité 2

Avec l’appui de votre professeur :

* Surligner, au crayon à papier, les mots clefs en matière de DÉONTOLOGIE que vous retrouvez sur l'extrait du Code de la sécurité intérieure Livre VI.
* Les ordonner dans un support visuel.
* Formuler à l'oral des situations en rapport avec l'un de ces mots clefs que vous auriez pu rencontrer dans votre vie familiale, amicale, scolaire, quotidienne, associative, au cours de votre stage de 3ème... ou issues d’un évènement, fait divers qui vous aurait marqué.

Production personnelle :

* Lister les éléments constitutifs :
  + de ce que votre engagement scolaire (y compris pendant la période de confinement), sportif, culturel, aux JSP…vous a appris de vous.
  + de ce que l’on dit de vous…Votre entourage familial, amical, vos pairs…
* Choisir une photo de vous, que vous appréciez et qui dit qui vous êtes, de ce que vous aimez, de vos domaines de prédilection, de vos engagements. La photo sera insérée dans votre support numérique de négociation de stage.
* Consigne à respect scrupuleusement : Proscrire toute photographie de groupe

Pour aller plus loin :

Rédiger une situation fictive ou issue d'un évènement réel (fait divers) qui vous aurait interpellé et que vous pourriez rencontrer dans un lieu de PFMP relevant d'un ou de plusieurs de mots clefs de la déontologie des métiers de la sécurité.

Consignes de rédaction :

- Temps des verbes au présent

- 3ème personne du singulier ou du pluriel

- Acteurs correctement identifiés (fonction, rôle, physique)

- Contexte de situation clairement défini

- Entre 15 et 20 lignes

# Activité 3

* Visualiser attentivement les vidéos et énumérer, dans le même temps, sur un brouillon, les mots qui vous semblent importants relatifs :
  + aux missions des agents chargés d'une mission de sécurité,
  + aux qualités attendues d'un agent par ses interlocuteurs (hiérarchie, citoyen, usager, client),
  + à ce que l'agent est capable de faire.

Avec l’appui de votre professeur :

* Synthétiser, organiser, donner du sens aux mots clefs, avec l'appui de votre professeur, dans un support de type tableau.

# Activité 4

* Observer le modèle de support au service de votre recherche de stage que votre professeur partage avec vous et de la fiche méthode « Me dire».
* Identifier les branches personnalisables et celles communes à tous.
* Construire votre support grâce à l’outil coggle.it. Le partager avec votre ou vos professeur(s).

Document 1: Extrait PRONOTE Lycée des métiers Ampère Vendôme - Sessions de stage – Entreprises/Organisations - Extraction sur le critère Métiers de la sécurité

****

Document 2 : Annexe financière du lycée des métiers Ampère – 41100 Vendôme

<https://www.pearltrees.com/private/id42267333?access=180dcb8fa91.284f2c5.eaf2600b9b8717b1a60a0aedd6ba79e3>



Document 3 : Fiche technique « Les métiers de la sécurité et la déontologie »

**Déontologie :** Ensemble des règles de comportement en tout temps, en toutes circonstances.

**Mot commun à toutes les activités de sécurité :** Sécurité privée, Gendarmerie, Police, Services de secours

**Extrait du code de la sécurité intérieure - Livre VI – Activités privées de sécurité**

Article R631-2 Tout manquement aux devoirs définis par le présent code de déontologie expose son auteur aux sanctions disciplinaires prévues à l'article L. 634-4, sans préjudice des mesures administratives et des sanctions pénales prévues par les lois et règlements.

**Pourquoi un besoin de déontologie ?**

Mission de service public

Emploi de la force légale pour la Sécurité publique

Application stricte des textes

Nécessité de confiance, de respect, de dialogue avec la population, avec le public

Nécessité d'efficacité dans les interventions

Nécessité abnégation : altruisme, disponibilité, civisme, courage

Usage des données à caractère personnel (utilisation de fichiers)

**Extrait du livre VI du CSI**

Article R631-5 Dignité. Les acteurs de la sécurité privée s'interdisent, même en dehors de l'exercice de leur profession, tout acte, manœuvre ou comportement de nature à déconsidérer celle-ci.

Article R631-6 Sobriété. Dans le cadre professionnel, les acteurs de la sécurité privée doivent être dans un parfait état de sobriété. Ils ne détiennent et consomment ni boissons alcoolisées ni substances prohibées par la loi ou les règlements sur les lieux de l'exercice de leur mission.

Article R631-7 Attitude professionnelle. En toute circonstance, les acteurs de la sécurité privée s'interdisent d'agir contrairement à la probité, à l'honneur et à la dignité. Ils font preuve de discernement et d'humanité. Ils agissent avec professionnalisme et veillent à acquérir et maintenir leurs compétences par toute formation requise.

Article R631-8 Respect et loyauté. Les acteurs de la sécurité privée font preuve entre eux de respect et de loyauté. Dans cet esprit, ils recherchent le règlement amiable de tout litige. Ils s'interdisent toute concurrence déloyale et toute entreprise de dénigrement tendant à nuire à un confrère ou à le supplanter dans une mission qui lui a été confiée. Ce principe ne s'oppose pas à la révélation aux services publics compétents de toute infraction à la réglementation ou de tout manquement déontologique.

Article R631-9 Confidentialité. Sous réserve des cas prévus ou autorisés par la loi, les acteurs de la sécurité privée respectent une stricte confidentialité des informations, procédures techniques et usages dont ils ont connaissance dans le cadre de leur activité. Ils s'interdisent de faire tout usage de documents ou d'informations à caractère interne dont ils ont eu connaissance, dans l'exercice de leurs fonctions, chez un ancien employeur ou maître de stage, sauf accord préalable exprès de ce dernier.

Interdiction de toute violence. Sauf dans le cas de légitime défense prévu aux articles 122-5 et 122-6 du code pénal, les acteurs de la sécurité privée ne doivent jamais user de violences, même légères. Lorsqu'un acteur de la sécurité privée, dans l'exercice de ses fonctions, ne peut résoudre un différend de manière amiable avec un tiers qui ne veut pas se soumettre aux vérifications et contrôles légalement effectués, il doit faire appel aux forces de police ou de gendarmerie territorialement compétentes. Un acteur de la sécurité privée qui appréhende l'auteur d'un crime ou d'un délit flagrant puni d'une peine d'emprisonnement en application de l'article 73 du code de procédure pénale ne peut retenir la personne mise en cause sans en aviser sans délai les services de police ou de gendarmerie territorialement compétents. Avant la présentation aux services de police ou de gendarmerie, la personne interpellée reste sous la surveillance et la protection de celui qui l'a interpellée. Elle ne doit alors subir aucune violence ni humiliation ou traitement contraire à la dignité humaine. Si l'état de la personne interpellée nécessite des soins, les acteurs de la sécurité privée doivent immédiatement faire appel aux services médicaux compétents. Sans préjudice des dispositions relatives à l'armement et lorsqu'ils exercent leurs fonctions au contact du public, les agents de sécurité privée ne doivent porter aucun objet, y compris aucun bijou, susceptible de provoquer des blessures à un tiers.

Article R631-11 Armement. A l'exception de ceux dont la loi dispose qu'ils peuvent être armés, les acteurs de la sécurité privée ne peuvent acquérir, détenir, transporter ni porter une arme dans l'exercice de leur mission et s'interdisent, dans leur communication vis-à-vis de tout client potentiel, de laisser supposer qu'ils seraient dotés d'armes, de quelque catégorie qu'elles soient, lors de l'exécution des prestations.

Relations avec les autorités publiques.

Les acteurs de la sécurité privée entretiennent des relations loyales et transparentes avec les administrations publiques. Leurs déclarations auprès de celles-ci sont sincères. Ils répondent avec diligence à toutes les demandes des administrations publiques. Ils défèrent aux convocations des autorités judiciaires, services de police ou de gendarmerie.

Ressource accessible en version audio :



Document 4 : Des agents chargés d’une mission de sécurité « disent » leur métier

|  |  |
| --- | --- |
| Vidéo 1 | Vidéo 2 |
|  |  |
| Agents d'un service de sécurité dans un espace culturel (1) | Agents d'un service de sécurité dans un espace culturel (2) - jusqu'à 2 mn |
| [**https://www.youtube.com/watch?v=IMr8YY2Bx3g**](https://www.youtube.com/watch?v=IMr8YY2Bx3g) | [**https://www.youtube.com/watch?v=8uboStYvjkw**](https://www.youtube.com/watch?v=8uboStYvjkw) |
| Vidéo 3 | Vidéo 4 |
|  |  |
| Agents d'un service de sécurité dans un hypermaché - jusqu'à 2 mn 30 s. | Ghislain, policier municipal à Bar-Le-Duc |
| [**https://www.youtube.com/watch?v=C0eCbQfN9II**](https://www.youtube.com/watch?v=C0eCbQfN9II) | [**https://www.barleduc.fr/mon-quotidien/prevention-securite/police-municipale.html**](https://www.barleduc.fr/mon-quotidien/prevention-securite/police-municipale.html) |
| Vidéo 5 | Vidéo 6 |
|  |  |
| Camille, agente SSIAP dans un immeuble de grande hauteur (IGH) | Stéphane, chef du service incendie et d'assistance aux personnes au château de Versailles |
| [**https://www.youtube.com/watch?v=qe5L3RplqVE**](https://www.youtube.com/watch?v=qe5L3RplqVE) | [**https://www.youtube.com/watch?v=27U5h72uSW0**](https://www.youtube.com/watch?v=27U5h72uSW0) |

Document 5 : Exemple de support unique de négociation de stage

<https://coggle.it/diagram/X2w-wwMZ8iJ9MTkA/t/-/4fde19e1dd728df6f51b4416891c7453eb6b404f76f13e10d53367ec6551aa2e>

Document 6 : Fiche méthode « Me dire »

Production à mettre en œuvre :

**Curriculum vitae** + **Lettre de motivation** combinés sous forme d'une **carte mentale** →

possibilité de combiner des mots clefs ou des phrases dans les branches avec le "Je"

**Outil** : coggle.it

**Intérêt de l'outil** : support nomade, évolutif, pérenne qui peut être partagé avec vos professeurs + adresse url permanente qui peut être communiquée à un professionnel ou document PDF qui peut être généré.

**Clefs de la réussite du support :**

* Mettre à plat toutes vos idées
* Trouver les mots justes
* Parler positivement de vous, de ce que l'on dit de vous mais aussi honnêtement
* Insérer une photographie qui vous plaît et adaptée au contexte
* Organiser les branches
* Faire le tri, hiérarchiser les informations
* Atteindre l'objectif Zéro défaut "qualités rédactionnelles" avec l’appui de votre professeur et de votre entourage
* Personnaliser si possible l'objectif compte tenu du lieu de stage visé